

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 4 avril 2025

Chikungunya : Démarrage de la campagne de vaccination à La Réunion dès le 7 avril pour les personnes les plus à risque

A La Réunion, la première phase de la campagne de vaccination contre le chikungunya débutera le lundi 7 avril 2025. 40 000 premières doses du vaccin IXCHIQ® du laboratoire Valneva seront disponibles dans les officines de l'île. Conformément aux recommandations de la Haute Autorité de Santé et sur décision des autorités sanitaires, les personnes âgées de 65 ans et plus présentant des comorbidités pourront bénéficier gratuitement de cette vaccination à compter du 7 avril. Elles pourront se faire vacciner auprès d'un médecin, d'un infirmier ou d'un pharmacien sur prescription médicale.

Stratégie de vaccination

L'objectif de la vaccination est de protéger les personnes fragiles à risque de développer des complications sévères liées au chikungunya, en l'absence d'immunisation antérieure (sont considérées comme immunisées les personnes ayant déjà été infectées par le chikungunya par le passé).

La campagne de vaccination débutera le 7 avril 2025, avec la mise à disposition gratuite du vaccin dans les pharmacies de l'île, pour les personnes âgées de 65 ans et plus présentant des comorbidités et après une prescription médicale.

Publics concernés par la campagne de vaccination qui débutera le 7 avril

Conformément aux recommandations de la Haute Autorité de Santé et sur décision des autorités sanitaires cette campagne de vaccination cible prioritairement **les personnes âgées de 65 ans et plus et présentant des comorbidités** (hypertension artérielle, diabète, maladies cardiovasculaires, respiratoires, rénales, hépatiques et neurovasculaires ...), **et n'ayant pas déjà contracté le chikungunya par le passé.**

Modalités de vaccination

La vaccination, en une seule injection, pourra se faire auprès des professionnels de santé suivants :

- un médecin ou un infirmier sur prescription médicale;
- un pharmacien d'officine, formé à l'administration des vaccins, sur prescription médicale.

Le vaccin sera délivré au patient en pharmacie de ville, sur présentation d'une prescription médicale portant la mention « procédure ARS » et de sa carte vitale.

La vaccination des femmes enceintes avec le vaccin IXCHIQ n'est pas recommandée à ce stade. Par ailleurs, s'agissant d'un vaccin vivant atténué, la vaccination est contre-indiquée chez les personnes immunodéprimées.

Toutes les informations sur l'épidémie de chikungunya
sont à retrouver sur notre site internet :
[Épidémie de chikungunya à La Réunion](#)

